

Séance du 8 mars 2018**Délibération n° 2018-14**

L'an deux mil dix-huit, le 8 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 février 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Josette BEAUBIER à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Bernard FAUREAU à Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Pierre Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT à Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Julien POINTUD à Madame Corinne COUPAS

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Christine DEFFNER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 26 |
| Nombre de Membres présents | 16 |
| Nombre de suffrages exprimés | 23 |
| Votes Pour | 23 |
| Votes Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

| NOMENCLATURE ACTES | |
|--------------------|-------------------------|
| N°: 1-1 | Thème : marchés publics |

Objet : Marché de fourniture de repas pour les écoles d'Ainay-le-Château et Saint-Bonnet-Tronçais 2018-2022

Le conseil communautaire ;

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 18 ;

VU le décret n°2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques NOR : EINM1608208V (JORF n°0074 du 27 mars 2016 - Texte n°66)

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération n°2015-50 du 11 mai 2015 du conseil communautaire portant délégation de pouvoir à la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures d'un montant inférieur à 100 000 euros HT ;

CONSIDÉRANT que dans le cas présent, le marché, d'une durée de 4 ans, sera supérieur à 100 000 € HT ;

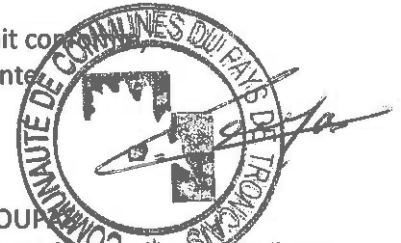
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique : de charger la Présidente d'effectuer la préparation et la consultation relative au marché de fourniture de repas pour les écoles d'Ainay-le-Château et Saint-Bonnet-Tronçais, pour la période 2018-2022, avec prise d'effet à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Fait et délibéré le 8 mars 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait copié
La Présidente



Corinne COUPPEL

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.